



*L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire*

Au printemps prochain, les membres du corps électoral des communes à conseil général seront convoqués pour élire les membres de la municipalité et le syndic pour un mandat de 5 ans (législature du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2031).

Toute personne répondant aux conditions ci-dessus peut se porter candidate. Chaque candidat doit être parrainé par 3 citoyens actifs.

**Le dépôt des candidatures à la municipalité est ouvert  
du 5 au 12 janvier 2026 à midi au bureau communal**

*Le bureau communal est à disposition pour toute autre information*